Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-direction des Etablissements et de la Politique Contractuelle** **Bureau des Emplois du Recrutement et de la Formation Initiale des personnels de l'enseignement technique** **Complexe d'enseignement agricole** **BP 32679** **31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX** **Suivi par : C. VERNHES Tél : 05 61 28 94 01** **S. BACOU Tél : 05 61 28 94 06** **Fax : 05 61 28 94 21**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDEPC/N2006-2110** **Date: 26 octobre 2006**

Date de mise en application : **immédiate**
Date limite de réponse : **08 décembre 2006**
Nombre d'annexes: 3

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames, Messieurs, les Directeurs Régionaux
de l'Agriculture et de la Forêt –
Les Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt
Mesdames, Messieurs, les Chefs des Services
Régionaux de la Formation et du Développement –
Les Chefs des Services de la Formation et du Développement
Mesdames, Messieurs, les Directeurs des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement
et de Formation Professionnelle Agricole

Objet : Inscription au titre de la rentrée scolaire 2008 sur les listes d'aptitude aux emplois de direction de 1ère et de 2ème classes.

Bases juridiques :
- Décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 modifié par le décret n° 2003-1360 du 30 décembre 2003 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture ;
- Arrêté du 3 décembre 2003 modifié relatif à la commission et aux épreuves de sélection des candidats aux emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

MOTS-CLES : personnel de direction EPLEFPA, liste d'aptitude.

Destinataires	
Pour exécution : Mesdames, Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt - Les Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt. Mesdames, Messieurs les Chefs des Services Régionaux de la Formation et du Développement - Les Chefs des Services de la Formation et du Développement. Madame, Messieurs les Directeurs des Etablissements de l'Enseignement Supérieur. Mesdames, Messieurs les Directeurs des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole. Monsieur le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole	Pour information : Monsieur le Secrétaire Général. Monsieur le Délégué aux Mobilités et aux carrières. Monsieur le Vice président du CGAAER.

La présente note de service fait appel de candidatures pour l'inscription sur les listes d'aptitude aux emplois de direction de 1ère et 2ème classes au titre de la rentrée scolaire 2008. Cette note de service annule et remplace les précédentes.

Vous trouverez ci-après de plus amples informations sur :
I - L'accès aux emplois de direction
II - Les conditions d'accès à ces emplois
III - Les procédures de formation et d'appui mises en place
IV - La constitution des dossiers et l'envoi des dossiers
V - Le déroulement des épreuves.

Ainsi que les annexes 1 à 3 correspondant aux formulaires à remplir.

I - L'ACCES AUX EMPLOIS DE DIRECTION

Le décret n°91-921 du 12 septembre 1991 modifié fixe les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre de l'agriculture.

Les nominations dans un emploi de direction de 1ère ou de 2ème classe sont prononcées pour l'exercice des fonctions définies à l'article 4 du décret du 30 décembre 2003.

Les caractéristiques des fonctions de directeur d'EPLEFPA ainsi que les aptitudes nécessaires à leur exercice ont été analysées dans le "référentiel d'emploi" diffusé par la note de service DGER/SDEPC/N2005-2087 du 29.11.2005 (NOCIA sommaire N° 48 du 01 décembre 2005).

II – LES CONDITIONS D'ACCES A CES EMPLOIS

2-1– Peuvent accéder à la 1ère classe des emplois de direction : (Art 7 du décret 91-921 du 12 sept 1991 modifié)

2-1-1 les fonctionnaires de catégorie A titulaire d'un grade ou occupant un emploi dont l'indice brut terminal est au moins égal à 1015.

2-1-2 les fonctionnaires appartenant au corps des ingénieurs du génie rural des eaux et des forêts.

2 - 2 – Peuvent accéder à la 2ème classe des emplois de direction (art 9 du décret 91-921 du 12 septembre 1991 modifié)

2-2-1 – les fonctionnaires de catégorie A titulaires d'un grade ou occupant un emploi dont l'indice brut terminal est au moins égal à 780

2-2-2 – les fonctionnaires appartenant aux corps d'ingénieurs des travaux relevant du ministère chargé de l'agriculture.

2 - 3 – Pour accéder aux emplois de direction, les candidats doivent être inscrits sur une liste d'aptitude établie par le ministre chargé de l'agriculture après avis d'une commission de sélection. Cette inscription est valable pour deux années scolaires.

2 - 4 – Les candidats doivent par ailleurs : (art 12 du décret 91-921 du 12 septembre 1991 modifié)

2 - 4 -1 – être âgés de 30 ans au moins et de 50 ans au plus au 31 août de l'année scolaire au titre de laquelle est établie la liste d'aptitude

2 - 4 -2 – justifier :

- pour 4/5 au moins des emplois à pourvoir de cinq ans de services publics, dont au moins trois ans en qualité de titulaire soit dans l'un ou plusieurs des corps respectivement énumérés aux articles 7 et 9 comportant des fonctions exercées dans le cadre des missions définies à l'article L. 811-1 du code rural, soit dans le corps de personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale,

- pour 1/5 au plus des emplois à pourvoir, de cinq années de services publics, dont au moins trois ans en qualité de titulaire dans l'un ou plusieurs des corps respectivement énumérés aux articles 7 et 9, comportant pendant au moins 3 ans des fonctions de responsabilité et d'encadrement au sein du

ministère chargé de l'agriculture ou dans un établissement public n'assurant pas une mission d'éducation relevant de ce ministère. Ces fonctions sont définies par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

III – FORMATION ET APPUI A LA PRISE DE FONCTION

3-1 - La formation

Les agents inscrits sur la liste des candidats jugés aptes à exercer les fonctions de direction d'EPLEFPA doivent obligatoirement suivre la formation de préparation à la prise de fonction se déroulant à partir de la prochaine année scolaire.
Sauf cas de force majeure, un candidat qui ne suivrait pas cette formation se verrait radié de la liste des candidats jugés aptes à exercer ces fonctions.

La formation est actuellement organisée sous forme de 9 modules répartis sur l'année scolaire.
Son contenu sera communiqué dès que possible aux candidats inscrits sur la liste d'aptitude.

3-2 - L'appui à la prise de fonction

Suite à leur nomination et durant l'année de leur prise de fonction, les nouveaux directeurs d' EPLEFPA bénéficient d'un appui dispensé par l'Inspection de l'enseignement agricole.

IV - CONSTITUTION ET ENVOI DES DOSSIERS

Deux dossiers sont à constituer : le **dossier administratif d'inscription** et le **dossier de candidature**.

N.B. : L'ensemble des informations de ces deux dossiers n'est destiné qu'aux opérations de sélection et de choix des candidats. Ces éléments ne sont ni versés au dossier administratif du candidat ni archivés. Il en est de même pour les avis formulés par la commission de sélection.

4-1 – Le dossier administratif d'inscription comprend :

4-1-1 - la demande d'inscription proprement dite (imprimé **D 1** joint en annexe)
4-1-2 - les appréciations motivées des supérieurs hiérarchiques (imprimé **D 2** joint en annexe) et les photocopies des 2 dernières fiches de notation.

Le dossier administratif complet (**D 1** + **D 2**) doit être transmis par la voie hiérarchique avant le :
08 décembre 2006 au plus tard à :

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
DGER – Sous-Direction EPC-BERFI
(à l'attention de Christian VERNHES)
BP 32679

31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

4-2 – Le dossier de candidature (imprimé **D 3** joint en annexe) établi par le candidat, fait l'objet d'une évaluation par la commission de sélection :

La mise en forme de ce dossier doit être, pour le candidat, l'occasion :
- de montrer qu'il appréhende avec justesse les différentes facettes et les exigences des fonctions de direction (et qu'il s'est donné les moyens de cette appréhension) ;
- de faire un bilan et une analyse de son parcours professionnel en montrant en quoi ce parcours, les responsabilités exercées, les acquis professionnels, les formations complémentaires, l'ont préparé à l'exercice de ces fonctions ;
- de formuler un projet personnel et d'exprimer ses motivations pour ces fonctions.

Pour renseigner chaque partie du dossier, le candidat doit faire preuve de créativité et d'initiative, et éviter d'être purement descriptif. Chaque partie ci-dessous est à développer sur des feuilles annexes.

4-2-1 - présentation et analyse du parcours professionnel du candidat

4-2-1-1 - présentation du poste actuel et en particulier indication des responsabilités exercées au sein de l'établissement d'affectation (ou du service), notamment celles qui sont considérées par le candidat comme le préparant à exercer les fonctions d'un chef d'établissement (les déclarations du candidat devront être appuyées de pièces justificatives ou attestées par le chef d'établissement),

4-2-1-2 - présentation des postes précédents successivement occupés, avec indication des responsabilités exercées notamment celles qui sont considérées par le candidat comme le préparant à exercer les fonctions d'un chef d'établissement,

4-2-1-3 - formation continue et stages de perfectionnement suivis,

4-2-1-4 - initiatives et engagements personnels du candidat de nature à éclairer la commission de sélection sur sa motivation ou ses aptitudes (les déclarations du candidat devront être appuyées de pièces justificatives ou attestées par le chef d'établissement),

4-2-1-5 - d'une manière plus générale, tout élément que le candidat juge utile de porter à la connaissance de la commission de sélection.

4-2-2 - exposé des motivations et de son projet de carrière

4-2-2-2 - exposé des motivations du candidat pour un emploi de direction.

Le dossier de candidature (D 3) doit être transmis directement par le candidat avant le :
10 janvier 2007 au plus tard à :

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
DGER – Sous-Direction EPC-BERFI
(à l'attention de Christian VERNHES)
BP 32679

31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

En application du principe d'égalité entre les candidats, les dates limites indiquées ci-dessus, sont des dates impératives qui ne sont susceptibles d'aucune dérogation quel que soit le motif invoqué.

V - LE DEROULEMENT DES EPREUVES

Prévue par le décret du 12 septembre 1991 modifié, une commission présidée par le Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole est chargée de présenter des avis au ministre de l'agriculture pour l'établissement de la liste d'aptitude aux emplois de direction de 1ère et 2ème classes. Sa composition, les modalités de fonctionnement et la nature des épreuves de sélection sont fixées par l'arrêté du 3 décembre 2003 modifié.

5-1 – Les dossiers de candidature sont d'abord évalués par une première sous-commission :

Sur la base des avis formulés par la sous-commission sur chacun des dossiers de candidature, ainsi que des avis des supérieurs hiérarchiques des candidats, le ministre chargé de l'agriculture établit la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

5-2 – Une deuxième sous-commission est ensuite chargée d'entendre les candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale :

L'épreuve orale d'une durée maximale d'une heure, est destinée à apprécier les motivations, les aptitudes et les connaissances nécessaires à la direction d'un établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Cette épreuve se déroule en trois temps :
- présentation du candidat et de sa candidature : 5 minutes ;
- entretien portant sur les aptitudes et les connaissances nécessaires à la direction d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (35 minutes) ;
- étude d'un cas concret (20 minutes maximum dont 10 minutes de préparation).

Les **entretiens oraux** se dérouleront du **19 au 23 mars 2007**, à la DGER – 1 ter avenue de Lowendal – 75700 PARIS 07 SP.

Il ne sera pas possible de prendre en charge les frais de déplacement sauf pour les candidats venus des DOM – TOM.

5-3 - L'établissement de la liste d'aptitude :

Après avis des deux sous-commissions et examen du dossier administratif, le ministre de l'agriculture arrêtera la liste d'aptitude aux emplois de direction de 1ère et 2ème classes au titre de la rentrée scolaire 2008.
La **validité de l'inscription** sur cette liste est fixée à **deux années scolaires** : 2008-2009 et 2009-2010 (date limite de validité : 31 août 2010).

NB : Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que l'inscription sur la liste d'aptitude n'ouvre pas droit à une affectation systématique.

JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR ASSURER LA PLUS LARGE DIFFUSION DE CETTE NOTE DE SERVICE AUPRES DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL.

Pour le Ministre
Et par délégation

Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche

Jean-Louis BUËR

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
DGER Sous-Direction EPC
Bureau des emplois du recrutement et de la formation initiale des personnels de l'enseignement technique
BP 32679
31326 CASTANET TOLOSAN cedex

D1 - DEMANDE D'INSCRIPTION

Date limite d'envoi :

8 décembre 2006

DEMANDE D'INSCRIPTION, AU TITRE DE 2008, SUR LA LISTE D'APTITUDE AUX EMPLOIS DE :

DIRECTION DE 1° CLASSE ☐

DIRECTION DE 2° CLASSE ☐

ETAT CIVIL : *(en lettres capitales)*

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOMS :

DATE DE NAISSANCE : … …/… …/… …

ADRESSE PERSONNELLE :

TEL. PERSONNEL :

MEL :

SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE : *(en lettres capitales)*

CORPS :

DATE DE TITULARISATION *(corps actuel) :* ……/……/……

FONCTIONS :

ETABLISSEMENT :

N° de téléphone professionnel :

Adresse e-mail professionnelle :

N° de fax professionnel :

DIPLOMES ET TITRES UNIVERSITAIRES : *(en lettres capitales et sans abréviation)*
> *(nature, année d'obtention, école ou université l'ayant délivré)*

NOM – PRENOM du candidat :

ETAT DES SERVICES – DEROULEMENT DE CARRIERE (A REMPLIR AVEC SOIN)

Année(s) scolaire(s)	Etablissement	Discipline(s) enseignée(s) ou fonction(s)	En qualité de : préciser ex . ACE ou PLPA stagiaire ou PLPA	Observations :

		en années (au 31/08/2008)
DUREE TOTALE DES SERVICES D'ENSEIGNEMENT en qualité de	1 - Titulaire	
	2 - Stagiaire	
	3 - MA ou ACE	

ACTIVITE(S) AUTRE(S) QUE L'ENSEIGNEMENT : (développement, expérimentation, exploitation, travaux personnels, ...)

VISA DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :

Date : ……/……/…… Signature :

TRANSMETTRE AU BERFI – TOULOUSE – DATE LIMITE D'ENVOI 08 décembre 2006

D 2 -AVIS

+ copies des 2 dernières fiches de notation

DEMANDE D'INSCRIPTION, AU TITRE DE 2008 SUR LA LISTE D'APTITUDE AUX EMPLOIS DE :

AVIS MOTIVÉS

DIRECTION DE 1° CLASSE ☐

DIRECTION DE 2° CLASSE ☐

ETAT CIVIL :	*(en capitales)*
NOM :	NOM DE JEUNE FILLE :
PRENOMS :	DATE DE NAISSANCE : ……/……/……

Notes administratives : 2003-2004 :…… 2004-2005 :……2005-2006 :……..

AVIS MOTIVE DU DIRECTEUR OU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT SUR LA DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE (Il importe de remplir toutes les rubriques. **Toute rubrique non remplie équivaudra à T.D).**

	TF	F	P	R	D	TD
1 – Aptitudes professionnelles						
+ sens du service public						
+ sens de l'organisation						
+ disponibilité						
+ initiative						
2 - Les qualités humaines						
+ écoute						
+ persévérance						
+ ouverture d'esprit						
+ sens des relations humaines						
3 - La motivation						
+ participation						
+ auto-formation						
+ intérêt pour les questions administratives						
+ intérêt pour les questions institutionnelles						

AVIS GLOBAL SUR L'APTITUDE DU CANDIDAT :

Date : ……/……/……

Nom et signature :

Cochez l'une des cases suivantes :

	Très Favorable		**Favorable**		**Passable**		**Réservé**		**Défavorable**		**Très Défavorable**

NOM – PRENOM du candidat : …… ***D 2 (SUITE)***

AVIS MOTIVE DU CHEF DE SRFD OU DE L'AUTORITE ACADEMIQUE SUR LA DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LISTE D'APTITUDE :

(ou du notateur répartiteur pour les candidats en fonction hors enseignement)

Cochez l'une des cases suivantes :

	Très Favorable		**Favorable**		**Passable**		**Réservé**		**Défavorable**		**Très Défavorable**

Date : ……/……/……

Nom et signature :

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
DGER / Sous-Direction EPC
Bureau des emplois du recrutement et de la formation initiale
des personnels de l'enseignement technique
BP 32679
31326 CASTANET TOLOSAN cedex

D 3 - DOSSIER DE CANDIDATURE

Date limite d'envoi :

10 janvier 2007

BORDEREAU D'ENVOI DES PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER PRESENTE PAR LE CANDIDAT A LA COMMISSION DE SELECTION	
DEMANDE D'INSCRIPTION, AU TITRE DE 2008 SUR LA LISTE D'APTITUDE AUX EMPLOIS DE :	
	DIRECTION DE 1° CLASSE ☐
	DIRECTION DE 2° CLASSE ☐
ETAT CIVIL :	*(en lettres capitales)*
NOM :	NOM DE JEUNE FILLE :
PRENOM :	DATE DE NAISSANCE : ……/……/……

ELEMENTS DU DOSSIER : (développer sur des feuilles distinctes, groupées dans l'ordre et agrafées à ce bordereau).		
1) Historique de la carrière du candidat :		
☐	1-1 présentation du poste actuel et des responsabilités exercées	
☐	1-2 présentation des postes précédents successivement occupés et des responsabilités exercées	
☐	1-3 Formations et stages suivis	Mentionner notamment l'année, l'organisme responsable, la motivation, la qualification acquise, éventuellement, l'apport pour le candidat ou pour l'établissement,...(joindre les attestations correspondantes)
☐	1-4 les initiatives ou engagements personnels de nature à éclairer la commission.	
☐	1-5 autres éléments *(si le candidat le juge utile)* à préciser :	
2) Exposé des motivations et du projet de carrière du candidat :		
☐	motivations du candidat	
☐ Nombre de feuilles jointes à ce dossier (à préciser obligatoirement)	.....	

Ce dossier (**accompagné de la copie du document D 1**) est envoyé par le candidat directement au :

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
DGER / Sous-Direction EPC
Bureau des emplois du recrutement et de la formation initiale des personnels de l'enseignement technique
BP 32679-31326 CASTANET TOLOSAN cedex

DATE: ……/……/…… **SIGNATURE DU CANDIDAT :**

DATE ……/……/…… **VISA DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :**